



Postulat de Mme Manon Zecca et consorts

« Pour une culture foisonnante et accessible ! »

Rapport-préavis N° 2026 / 45

Lausanne, le 9 juillet 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Depuis 2022, la Ville de Lausanne renforce sa politique d'accessibilité universelle. La Municipalité de Lausanne dresse un bilan positif des mesures d'inclusion déployées depuis 2022 et trace les perspectives des années à venir. Elle assume son engagement de faire de l'accès à la culture et au sport un pilier de son action publique.

La Municipalité déploie une politique publique inclusive et concertée pour rendre la culture accessible à tous les publics. Elle privilégie une approche mesurée et proportionnée plutôt qu'un blocage financier automatique. Les nouvelles conventions culturelles de janvier 2026 intègrent déjà un volet inclusion, et la Ville prévoit de lancer un réseau d'experts « Premiers pas » en 2027, tout en étudiant la création d'un fonds « Accessibilité » en lien avec des associations clés comme *Relax Culture* ou *Écoute Voir*. Parallèlement, des objectifs d'accessibilité (espaces « relax », aménagement physique, sensibilisation) sont introduits de manière progressive et adaptée dans les cahiers des charges des infrastructures et des grandes manifestations sportives soutenues.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

- 7. Une vie culturelle passionnante
- 6. L'intégration & la citoyenneté
- 14. Une administration exemplaire

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de Mme Manon Zecca et consorts « Pour une culture foisonnante et accessible ! » déposé le 29 novembre 2022 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 17 janvier 2023.

Ce postulat demande de conditionner les subventions lausannoises de plus d'un million de francs à l'intégration d'un quota d'événements accessibles aux personnes en situation de handicap. Il invite à associer les personnes concernées aux programmations, à financer directement les associations spécialisées comme *Relax Culture* et *Écoute Voir* pour ne pas précariser les budgets des institutions, et à organiser des assises de l'accessibilité culturelle et sportive.

3. Réponse au postulat

La Municipalité a fait de l'accès à la culture un pilier de sa politique publique, en s'engageant à développer une offre culturelle plus inclusive, égalitaire et accessible à tous les publics, en particulier les personnes précarisées, en situation de handicap, les jeunes, les seniors, les habitantes et habitants éloignés de l'offre culturelle.

Depuis 2022, une [politique d'accès à la culture et de participation culturelle](#) a été mise en place. Reposant sur 5 axes stratégiques, elle est portée par le Service de la culture en concertation et en complémentarité avec les autres services communaux. Des groupes de travail internes, des assises de l'accès à la culture (2020), des études des publics de la culture (1999 et 2018) ainsi qu'un monitoring des publics (2026) accompagnent cette politique. La Municipalité reconnaît l'importance d'encourager les institutions culturelles et sportives subventionnées à développer des dispositifs favorisant l'accessibilité universelle. Elle estime toutefois qu'un conditionnement systématique des subventions dès un certain seuil doit être examiné avec mesure, afin de tenir compte des réalités et des capacités propres à chaque structure.

Pour le secteur culturel, les institutions subventionnées à plus d'un million de francs comprennent le Théâtre Arsenic, le Théâtre Kléber-Méleau, le Théâtre Vidy-Lausanne, le Petit Théâtre, le Béjart Ballet Lausanne, l'Opéra de Lausanne, le Conservatoire de Lausanne, l'Orchestre de Chambre de Lausanne, l'Ecole de musique de Lausanne, la Fondation pour l'enseignement de la musique, les Docks ainsi que les musées communaux (Collection de l'Art Brut, Musée Historique Lausanne et Musée Romain de Lausanne-Vidy). Les nouvelles conventions signées en janvier 2026 intègrent un volet spécifique sur l'inclusion. En collaboration avec le secteur « Accessibilité universelle », un réseau d'expertes et d'experts « Premiers pas » sera constitué début 2027 et pourra être sollicité pour répondre aux demandes spécifiques des institutions culturelles.

La Ville de Lausanne encourage la mise en accessibilité des lieux, des programmations, de l'environnement de travail et de la communication. Elle accompagne les institutions dans la mise en œuvre concrète de mesures d'accessibilité, notamment par l'adaptation des formulaires de demandes d'autorisation, l'état des lieux, le réseau de prestataires « L'Indispensable » (guide édité par le Canton de Vaud) et la mise à disposition de matériel adapté tel que boucles magnétiques, rampes amovibles ou modules spécifiques, tout en favorisant la mutualisation des ressources en interne.

La Commission consultative de l'Accessibilité universelle, ainsi qu'un groupe d'inspiration rassemblant 8 à dix personnes directement concernées, participent à la co-construction des actions. Les actions et réflexions s'inscrivent dans le prolongement des deux rencontres « Culture inclusive » organisées en 2023 et 2024 conjointement avec le Canton de Vaud, afin de valoriser les démarches engagées, soutenir les mesures d'accessibilité et développer de nouveaux dispositifs dans le prolongement de l'appel à projets « Participation culturelle ». La sensibilisation et la formation des membres de commissions et d'institutions sur les bonnes pratiques d'accessibilité font partie intégrante de cette stratégie. Une réflexion est en cours – dans le cadre de l'évaluation des dispositifs de soutien en lien avec la participation culturelle – pour créer un fonds interservices « Accessibilité » destiné à soutenir les initiatives initiales des institutions et à favoriser un effet « marche-pied ». La collaboration avec des associations spécialisées telles que *Relax Culture*, *Écoute Voir* ou *L'Art d'Inclure* constitue un pilier essentiel de cette démarche.

Dans le domaine du sport, la Municipalité partage l'objectif visant à renforcer l'accessibilité des manifestations et infrastructures sportives pour les personnes en situation de handicap sensoriel, psychique ou mental. Les grandes infrastructures et événements soutenus par la Ville ont un rôle important à jouer en matière d'inclusion.

La Ville de Lausanne intègre progressivement des objectifs d'accessibilité dans les conventions de subventionnement ou les cahiers des charges des manifestations et infrastructures soutenues financièrement par la Ville. Cela concerne en particulier : l'accessibilité physique des sites, la mise en place de dispositifs d'accueil adaptés, des espaces ou séances

« relax », des outils d'information accessibles ou encore des mesures de sensibilisation du personnel et des bénévoles. Cette démarche doit rester proportionnée et adaptée à la taille ainsi qu'aux capacités organisationnelles des structures concernées.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Manon Zecca et consorts « Pour une culture foisonnante et accessible ! ».

4. Impact sur le climat et le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

A travers la mise en œuvre de nouvelles mesures et dispositifs de soutien pour encourager l'accessibilité universelle, ce rapport-préavis impactera de manière positive l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026 / 45 de la Municipalité, du 9 juillet 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Manon Zecca et consorts :
« Pour une culture foisonnante et accessible ! ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter